



**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 25 mars 2025**

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 mars, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 mars 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Christian DRUELLE, Jean-Michel BIZET, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Laetitia DIFRAYA, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Olivia ETIENNE, Damien COCHARD, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6 Françoise RICHARD a donné pouvoir à Liliane DALONNEAU, Christophe MANCEAU a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN, David GUIOT a donné pouvoir à Jean-Michel BIZET, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Stéphanie AK a donné pouvoir à David MILLARD, Marc PIGEON a donné pouvoir à Patrick DELETANG

Absents non représentés : 2 Floriane MARINA, Jean-François TRAINSON

Votants : 25 A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Michel BIZET

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

**Délibération n° 2025-25**

**Approbation d'un avenant n° 2 au lot n° 2 « Charpente » du marché de restauration extérieure du chœur et de la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Martin**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a lancé une consultation en octobre 2022, sous forme de marché adapté, pour les travaux de restauration extérieure du chœur et restauration intérieure de l'Eglise Saint-Martin, correspondant aux tranches 2 et 3 du planning global de travaux.

Le marché de travaux, objet de la consultation, comportait 8 lots.

Le marché a été passé selon la forme d'une procédure adaptée, conformément à l'article du Code L.2123-1 1° du Code de la Commande publique.

Après analyse des offres, au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation, le Conseil Municipal par délibération du 16 mars 2023 a décidé d'attribuer les marchés de travaux de restauration extérieure du chœur et de restauration intérieure de l'Eglise Saint-Martin aux entreprises suivantes (solution de base avec l'option (consolidation provisoire de la charpente et mise hors d'eau de la partie de la toiture de la maison Gentil attenante à la façade du chœur de l'église)) ;

Suite à l'attribution des lots et à la modification de la masse des travaux par différents avenants, les montants des lots sont les suivants :



LOT	INTITULE LOT	NOM	LOCALITE	OFFRE RETENUE HT	OFFRE RETENUE TTC
1	MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE	HORY-CHAUVELIN		192 352.86 €	230 823.43 €
			Avenant n° 1	6 389.94 €	7 667.93 €
				198 742.80 €	238 491.36 €
2	CHARPENTE	CRUARD		92 592.97 €	111 111.56 €
			Avenant n° 1	-9 550.36 €	-11 460.43 €
				83 042.61 €	99 651.13 €
3	COUVERTURE	SARL LC2		45 909.07 €	55 090.89 €
4	RESTAURATIONS VITRAUX	SARL ATELIERS H. HELMBOLD		40 985.15 €	49 182.18 €
5	ENDUITS INTERIEURS	SARL LES METIERS DU PLATRE		139 888.00 €	167 865.60 €
			Avenant n° 1	65 156.20 €	78 187.44 €
				205 044.20 €	246 053.04 €
6	MENUISERIE-FERRAGE-PEINTURE	MENUISERIE GUERIN FRERES		21 052.99 €	25 263.59 €
7	METALLERIE	CREZE SAS		100 578.96 €	120 694.75 €
			Avenant n° 1	-2 872.11 €	-3 446.53 €
				97 706.85 €	117 248.22 €
8	ELECTRICITE	SAS DELESTRE INDUSTRIE		59 347.99 €	71 217.59 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>751 831.66 €</b>	<b>902 198.01 €</b>

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la masse des travaux par la conclusion d'un avenant en plus-value à savoir :

⇒ **Avenant n° 2 au lot 2 « Charpente »** d'un montant total de 1 228,15 € HT, ce qui porte ainsi le marché initial du lot 2 à 84 270.76 € HT (83 042.61 € HT + 1 228.15 € HT).

Vu le Code de la commande publique,  
Vu la délibération n° 2023-12 en date du 16 mars 2023 autorisant l'attribution et la signature des marchés de travaux de restauration extérieure du chœur et restauration intérieure de l'Eglise Saint-Martin,  
Vu le projet d'avenant n° 2 au lot 2;

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

-APPROUVE l'avenant n° 2 au lot 2 « Charpente » avec l'entreprise CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS 5 Rue des Sports - 53 360 SIMPLE, d'un montant de 1 228.15 € HT, soit 1 473.78 € TTC.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel BIZET.



Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Chaïs, le 25 mars 2025,

Le Maire  
Christian BRUELLE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*